

# Bezomp holl e Naoned !

## Plasenn Viarme

### Sadorn 20 a viz gwengolo 2008

14 H: degemer, standoù, arvestoù

15 H : manifestadeg

18 H à 22 H : sonerezh, kan, dañs... gant

*Bagadoù • Nolwenn Korbell • Alan Stivell • Cercles celtiques • Gilles Servat • Jean-Louis Jossic • Blain Leyzour • Pascal Lamour • Iwan B. • Yann-Fañch Kemener • Gwennyn et Patrice Marzin • Dédé Le Meut et compères • Sophie Le Hunsec • Gweltaz Adeux • Les Baragouineurs • Loeroù ruz*

*Animation par Yannoeh et Riwall*

*Standoù ar c'heuredigezhioù  
Tavarn ha boued war al lec'h*

**Resspeit de noz dreit e de nostr couteürr**



Contact :  
Conseil Culturel de Bretagne 02 99 87 17 65 (ksb@kuzul.info) www.kuzul.info  
Agence Culturelle Bretonne de Loire Atlantique Morvan Lebesque : 02 51 84 16 07 (acbml@free.fr)

CBPPT



## Doujañs d'hon gwirioù ha d'hon sevenadur !

# Bezomp holl e Naoned !

### **Pour le droit à l'expression de notre culture**

- un statut et une loi pour l'avenir de nos langues et culture
- le droit à nos pratiques "amateurs" : expression sociale de notre culture et de notre vie associative
- le transfert à la Région des compétences et des moyens (enseignement des langues, culture, média, vie publique)
- la réunification administrative de la Bretagne

## Tous à Nantes, place Viarme Samedi 20 septembre 2008

**La France préside l'Union Européenne,  
qu'elle respecte nos droits européens !**

14 H: accueil, stands, animations

15 H: manifestation

18 H à 22 H: stands associatifs, bars et restauration

**Musique, chant et danse (gratuit)**

**Organisé par :** Conseil Culturel de Bretagne, Institut Culturel de Bretagne, Bretagne Réunie, Bertaeyn Galeizz, Bodadeg Ar Sonerion, Kendalc'h, War 'l Leur, Gouelioù Breizh, Diwan, Div Yezh, Dihun, réseau des Ententes de pays...

*En Bretagne, une richesse culturelle et un puissant tissu associatif...  
E Breizh ez eus ur binuidigezh sevenadur ha keuredigezhoù nerzhus*

**La Bretagne, par la force de son tissu associatif, par son travail et son sens collectif et solidaire a su maintenir et développer une véritable culture populaire.**

Ses bagadoù et ses cercles, fédérés dans Boda-deg ar Sonerion, War 'l Leur ou Kendalc'h, véritables écoles populaires de musique et de danse, mais aussi centres culturels, irriguent le pays et forment des dizaines de milliers de jeunes.

Diwan, Div Yezh, Dihun, ont mis en place des organisations pour créer ou développer un enseignement en langue bretonne.

Bertayn Galeizz, l'Andon dou Galo et d'autres associations développent le gallo et la culture de Haute Bretagne.

Des associations ont vu le jour dans l'audiovisuel (radio, télé) et toutes sortes de domaines (arts du spectacle...).

Les Ententes de pays stimulent la vie locale... Cette vitalité associative bénéficie du soutien actif des collectivités locales et régionale.

Ces collectivités sont conscientes que la participation de tous dans la vie culturelle est le fondement du dynamisme culturel mais aussi économique et social de notre pays.

*...menacés par des projets gouvernementaux...  
...lakaet en arvar dre raktresoù ar gouarnamant...*

Un projet de loi en préparation sur les dites « pratiques amateurs » aboutirait à interdire pratiquement toutes les manifestations culturelles actuelles (festoù noz, festivals, concerts où participent des milliers de bénévoles) et à dévitaliser le tissu associatif. Selon ce projet les prestations des associations,

qui font l'objet de publicité en particulier, devraient donner lieu à déclaration de chaque participant « amateur ». Il faudrait donc déclarer, à chaque intervention, tous les membres des bagadoù et des cercles, des troupes de théâtre, mais aussi des fanfares ou autres, payer des salaires, charges et taxes pour tous les bénévoles, comme s'ils avaient un statut de professionnels. Il en résulterait en outre une charge administrative importante. En conséquence et surtout une réduction drastique du nombre de participants, et un changement complet d'esprit et de nature de nos activités conduisant à la disparition de nos fêtes populaires, à la mort de nos associations ou les transformant en activités commerciales et lucratives.

**C'est une nouvelle remise en cause de l'association loi 1901 à but non lucratif.  
Ur wech ouzhpenn emañ ar geuredigezh lezenn 1901 war var da vezañ gwallgaset.**

Une loi minimaliste était prévue par le gouvernement pour les langues : mais, sous la pression de nos députés, le Gouvernement a accepté une première révision de la Constitution qui reconnaissait l'existence de nos langues. Puis le Sénat a supprimé cette reconnaissance..., appuyé par l'Académie française. L'opinion publique désavoua ce mépris d'un autre âge, contraire aux droits humains et à la diversité culturelle et plébiscite la reconnaissance des langues dans la Constitution à 70% (sondage CSA publié le 22 juin 2008).

Nous demandons aussi l'application du droit international comme du droit européen et notamment la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Nous voulons une véritable loi permettant de vraies avancées dans les domaines de l'enseignement et des médias.

Nous pouvons par notre mobilisation faire pencher la balance en notre faveur.

*... et par un carcan jacobin étouffant.  
...ha mouget dindan e gabestr.*

A l'heure de la mondialisation et de l'intégration européenne, le modèle français centralisé est à bout de souffle. Il promeut encore une seule langue et une culture officielles et empêche les cultures populaires de vivre, y compris sur nos scènes régionales. Il est un frein à la généralisation d'un multilinguisme populaire enrichissant et indispensable dans le monde d'aujourd'hui.

• alors que le Conseil Régional de la région Bretagne et le Conseil général de Loire Atlantique ont voté, toutes tendances confondues, des résolutions pour la réunification administrative de la Bretagne, les habitants de Loire Atlantique, bien qu'aux 2/3 favorables comme le reste des Bretons selon des sondages constants, sont encore coupés de leur culture bretonne et de leur Histoire. Leur identité de "Bretons" est effacée pour les affubler d'une nouvelle identité bureaucratique dite « ligérienne ».

• alors que la France préside l'Union européenne, elle agit en contradiction avec les principes européens quand partout en Europe, les diversités culturelles et les langues s'expriment et dynamisent la société dans son ensemble.

• alors que de nombreux élus font eux aussi le constat des dysfonctionnements de notre démocratie comme Alain Rousset le Président de l'Association des Régions de France qui après une rencontre avec le Président de la Commission Européenne, déclare "la France sera réellement démocratique quand elle aura de véritables contre-pouvoirs au pouvoir central" (le Monde du 28 avril 2006), les régions françaises restent des naines politiques et budgétaires par rapport aux autres régions européennes de même taille.

*Pour le respect des droits humains  
Doujañs da wirioù Mab-Den !*

Alors que la France prétend donner au monde entier des leçons de démocratie, de respect des Droits de l'Homme et de diversité culturelle, la France vient encore d'être sévèrement rappelée à l'ordre par l'ONU en mai 2008 pour non respect des droits culturels et linguistiques des Bretons et des autres peuples de la République : Le droit de participer librement à la vie culturelle par l'expression de sa propre culture et de sa langue a été ré-affirmé comme un droit fondamental par le Comité des Droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, conformément à l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme ("Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté") et à l'article 15 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

**C'est pourquoi, nous exigeons :**

- un véritable droit à l'expression culturelle et linguistique bretonnes dans les médias, à l'école, dans la vie publique et sur les scènes, et en particulier l'abandon du projet de loi anti culture populaire dit « sur les pratiques amateurs »,
- le transfert des compétences (et des moyens) pour les langues et la culture bretonnes (demandé par le Conseil régional le 6 mai 2008) et la ratification de la Charte européenne des langues,
- la réunification administrative de la Bretagne (également demandée par le Conseil Régional de Bretagne et par le Conseil Général de Loire-Atlantique)

*Nous exigeons le respect de nos droits d'Européens, le respect de nos droits internationaux*